



Assistance aux Collectivités Locales

C'est au sein des Collectivités Locales que les citoyens expriment leurs besoins les plus courants : logement, transport, éducation, etc.

Pourtant, ces Collectivités Locales ont de moins en moins d'argent ; elles ont perdu les ressources financières provenant de certains impôts. De plus, elles ne disposent pas en propre des ressources scientifiques nécessaires pour statuer sur le bien-fondé de projets, souvent très complexes. Voyons quelques exemples :

- Faut-il une nouvelle route, et si oui par où la faire passer ?
- Idem, avec une nouvelle ligne de chemin de fer, avec un aéroport ;
- Quel est l'impact environnemental d'un projet de mine ?
- Quelles sont les conséquences du passage d'une ligne à haute tension ?

Le maire d'une ville sera confronté à des projets de limitation de la circulation automobile, sur lesquels il ne dispose pas des données factuelles lui permettant de prendre une décision. Il devra trancher à propos de projets d'adduction d'eau, d'enlèvement de déchets, etc.

Dans beaucoup de cas, les doctrines du moment s'imposent aux Collectivités Locales, sans qu'elles aient les moyens de les remettre en question.

Les Collectivités Locales ont donc besoin d'un conseil scientifique indépendant, qui ne sera associé ni aux entreprises qui construisent les infrastructures ou fournissent les équipements, ni au pouvoir politique. Ce conseil indépendant recueillera toutes les données du problème et apportera aux décideurs locaux un éclairage préliminaire.

C'est ainsi que, en 2024, pour la ville de Villiers le Bâcle, Essonne, à la demande du Maire de la commune, nous avons réalisé un diagnostic concernant la probabilité de retour de pluies extrêmes et la nécessaire amélioration du système d'évacuation des eaux. L'article (document public), avec une introduction par le Maire de la ville, est disponible ici :

https://www.scmsa.eu/archives/VLB_Phenomenes_climatiques_2024.pdf

De manière générale, nous pouvons réaliser une analyse critique préalable des projets qui intéressent les Collectivités Locales et les mettre en garde contre tous les risques que le projet peut comporter. Voir notre fiche :

https://www.scmsa.eu/fiches/SCM_avocat_du_diable.pdf

Les Collectivités Locales peuvent aussi être intéressées par une cartographie précise des pollutions susceptibles de les concerner : étendue, origine, évolution possible, etc. Voir notre article en collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (document public) :

https://www.scmsa.eu/archives/BRGM_SCM_Cartographie_2024_12_21.pdf

Nos réalisations :

1. Conseil Général de Lot et Garonne, 1993-1994 : L'impact des "Nouvelles Technologies de Communication" sur l'emploi en Lot et Garonne
2. Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, 2001 : outils d'aide à la décision pour la régulation du réseau
3. Veolia Environnement, 2003-2005 : Etude de dimensionnement concernant le réseau d'assainissement de Brest à horizon 2010-2015
4. Veolia Environnement, 2005 : Analyse des pénuries d'eau en Vendée
5. Société Vinci, 2008 : Analyse et simulation des répartitions des emplois et résidences dans une ville en fonction des temps de transport
6. Agence d'Ecologie Urbaine, Ville de Paris, 2012 : Analyse critique d'un logiciel relatif à la qualité de l'air
7. Direction Générale Energie Climat (MEDD), 2014-2015 : Lien probabiliste entre trafic et émission de polluants
8. SNCF/Transilien, 2017 : Analyse critique de modèles de représentation des déplacements ; réalisation d'un outil de simulation
9. Syndicat des Eaux d'Ile de France, 2017 : appui méthodologique
10. SNCF Mobilités, 2018 : Estimation de flux de voyageurs au voisinage du bipôle Nanterre-La Défense
11. Ministère de l'Intérieur, Secrétariat Général pour l'Administration, région Est, 2018 : Outils pour la gestion des crises
12. Ministère de l'Intérieur, SGAMI, 2020 : Appui méthodologique relatif au Télétravail
13. Léon Grosse, 2022-2023 : Analyse du risque "grêle" pour les panneaux photovoltaïques
14. Ville de Villiers le Bâcle, Essonne, 2024 : Calcul de la probabilité de retour de pluies extrêmes